



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/50/L.34/Add.1
5 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 39 de l'ordre du jour

DROIT DE LA MER

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cameroun,
Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Croatie, Danemark,
Égypte, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, îles Marshall,
Indonésie, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Kenya, Malaisie,
Mauritanie, Mexique, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Samoa, Sénégal, Singapour, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie,
Ukraine et Uruguay : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Belize, Cap Vert, France, Gabon, Guinée-Bissau, Guyana, Liban, Malte,
Myanmar, Pays-bas, République de Corée et Sri Lanka.
